

MAMMIFÈRES AQUATIQUES DE RIVIÈRES COMMENT ANTICIPER OU GÉRER LEUR RETOUR ?



Journée technique d'information et d'échanges

Visioconférence les 23, 24 novembre et 1^{er} décembre

Contexte

À l'interface entre les cours d'eau et les berges, les mammifères aquatiques tels que le castor ou la loutre sont de réels alliés pour les gestionnaires des milieux aquatiques. Tantôt espèces ingénieurs des cours d'eau, elles influencent et améliorent le fonctionnement de l'écosystème, tantôt espèces parapluies, sensibles à la qualité de l'eau ou à la bonne continuité des rivières et de leurs berges, leur présence est un indicateur du bon état des milieux.

Menacées de disparition au cours du XX^e siècle, ces espèces sont désormais protégées et certaines reconquerraient aujourd'hui leur territoire. Si leur présence est une bonne nouvelle en termes de préservation de la biodiversité, leur retour n'est pas toujours bien perçu par les acteurs locaux du fait des dégâts qu'elles peuvent causer (déprédation de cultures et poissons, surinondation, chutes d'arbres malvenues, etc.). Non anticipé, leur retour peut également être problématique pour la continuité du cours d'eau et perturber la bonne marche des projets de revégétalisation.

C'est pourquoi il est important d'anticiper et d'accompagner le retour de ces espèces pour assurer une cohabitation durable avec les activités humaines et ainsi améliorer durablement le fonctionnement des milieux aquatiques et humides.

Public

Techniciens et chargés de mission des procédures de gestion des milieux aquatiques, techniciens et ingénieurs des collectivités territoriales et des services déconcentrés de l'État, associations de protection de l'environnement, conservatoires d'espaces naturels, bureaux d'études, élus, chercheurs, étudiants.

Inscriptions en ligne jusqu'au sur
<https://forms.gle/BQF1YRppU9E7muPV7>



Objectifs

- > Renforcer les connaissances sur ces espèces (leurs cycles de vie, leurs habitats, leur répartition, les indices de présence, etc.) et informer sur la réglementation en vigueur;
- > Par le partage d'expériences, anticiper le retour de ces espèces dans les projets de restauration des cours d'eau et de prévention des inondations : identifier leurs besoins en matière de continuité écologique et de qualité du milieu, les potentiels problèmes posés par leur présence, élaborer des plans de gestion sur les bassins versants, suivre l'évolution de ces espèces;
- > Présenter des outils pour communiquer et sensibiliser les riverains et acteurs locaux sur la présence de ces espèces, les services rendus, la réglementation et les démarches en cas de dommages.

en partenariat avec :



ORGANISÉE PAR L'ASSOCIATION RIVIÈRE RHÔNE ALPES AUVERGNE
7 RUE ALPHONSE TERRAY > 38000 GRENOBLE
04 76 48 98 08 > ARRAA@ARRAA.ORG
WWW.ARRAA.ORG



23 NOVEMBRE 2020 - 10H À 12H

PRÉSENTATION DES MAMMIFÈRES AQUATIQUES DE RIVIÈRES ET LEURS RÔLES DANS LA FONCTIONNALITÉ DES MILIEUX AQUATIQUES

Présentation des espèces (castor et loutre), données clés en matière de biologie, écologie, éthologie et répartition, et partage d'informations utiles pour la gestion des milieux aquatiques : indices de présence et identification, exigences écologiques, rôle dans la fonctionnalité des milieux humides et cours d'eau.

> **Raphaël QUESADA - LoParvi (38) & Marie MASSON - SFEPM (18)**

24 NOVEMBRE 2020 - 14H30 À 16H00

PRENDRE EN COMPTE LE STATUT DE PROTECTION DES MAMMIFÈRES AQUATIQUES DANS LES PROJETS DE RESTAURATION DES MILIEUX AQUATIQUES

Comment travailler avec les services de l'État le plus en amont des projets de restauration pour prendre en compte ces espèces protégées et engager les procédures liées à leur statut? Présentation, en particulier, de la doctrine régionale relative aux demandes de dérogation liées à la destruction, l'altération ou à la dégradation d'aires de repos et de reproduction du castor européen (juin 2018) et la réglementation en matière de réintroduction des espèces.

> **Severine HUBERT - DREAL AuRA (69) & Pascal ROCHE - OFB AuRA (69)**

1^{ER} DÉCEMBRE - 10H À 12H30 - RETOURS D'EXPÉRIENCE**AGIR EN FAVEUR DE LA PROTECTION DE LA LOUTRE ET DE SA COHABITATION AVEC LA PISCICULTURE, MENÉES DANS LE CADRE DU PNA LOUTRE EN AUVERGNE RHÔNE ALPES**

De 2011 à 2016, une première déclinaison de Plan National d'Actions pour la loutre d'Europe a été animée en Auvergne Rhône-Alpes par Catiche Productions et la LPO coordination Rhône Alpes. L'objectif de ces mesures était d'impulser une dynamique autour de sa conservation. Le bilan de ces mesures nous permet de mieux comprendre comment favoriser et accompagner son retour, en bonne cohabitation avec les activités humaines.

> **Xavier BIROT-COLOMB, LPO Auvergne-Rhône-Alpes - Délégation territoriale Loire (42)**

ÉLABORER UN PLAN DE GESTION STRATÉGIQUE DU CASTOR D'EUROPE SUR LE BASSIN VERSANT DE LA BOURBRE

Dans le cadre du Contrat Unique de préservation et de restauration des milieux de la vallée de la Bourbre, le SMABB a élaboré son plan de gestion stratégique du castor d'Europe (adopté en octobre 2019). Le castor d'Europe est de retour depuis 1999 sur le bassin versant. Il s'agit pour le SMABB et ses partenaires d'anticiper les conflits d'usages pour faciliter sa recolonisation et pérenniser ainsi la fonctionnalité de la « trame turquoise ».

> **Claire JEUDY - SMABB (38)**

ACCOMPAGNER LE CASTOR D'EUROPE DANS LA RECONQUÊTE DE LA ZONE HUMIDE DU NAYS

Parcelle consacrée anciennement à l'arboriculture, le marais du Nays s'est progressivement transformé sous l'action des populations de Castors d'Europe revenues coloniser la Drôme et ses affluents. Par la création de barrages, andains de branchages, coulées et canaux, l'espèce ingénieuse a ainsi contribué à restaurer une terrasse alluviale pour qu'elle participe à nouveau au bon fonctionnement du Bès et de sa nappe. Afin d'accompagner cette reconquête, le SMRD a mis en place un plan de gestion et de valorisation de cette zone humide.

> **Fabrice GONNET - SMRD (26)**

» QUE COMPRENNENT LES FRAIS D'INSCRIPTION ?

L'inscription donne la possibilité d'assister aux trois sessions d'information et d'échanges en distanciel ou de les visionner par la suite via une plateforme de partage de vidéo. Un lien de rediffusion sera transmis aux personnes inscrites et restera accessible pendant un mois.

La valorisation du contenu technique de cette journée dépendra de l'usage que vous ferez de ce lien, profitez-en à bon escient ! La contribution financière des participants est solidaire. Elle correspond à la part non subventionnée des coûts liés à l'évènement ainsi qu'à son organisation en distanciel. Cette participation est indispensable à l'équilibre du budget de l'évènement.

» COMMENT SE CONNECTER ?

Les visioconférences se déroulent avec l'application Zoom. Vous recevrez un lien vous permettant de vous connecter la veille de chaque session. Vous pouvez utiliser l'application Zoom (conseillé) ou votre navigateur web.

» QUELS CRÉNEAUX ?

- Visioconférence n°1 > Lundi 23 novembre de 10h à 12h
- Visioconférence n°2 > Mardi 24 novembre de 14h30 à 16h
- Visioconférence n°3 > Mardi 1^{er} décembre de 10h à 12h30

FRAIS D'INSCRIPTION

> Adhérent	50 €
> Non adhérent	100 €

Inscriptions en ligne jusqu'au 19 novembre sur
<https://forms.gle/BQF1YRppU9E7muPV7>

Annulation : toute inscription qui n'aura pas été annulée avant le 22 novembre sera facturée. En cas d'empêchement, une personne inscrite peut être remplacée par une autre au sein de la même structure. Ce remplacement devra être notifié avant la date de la journée.

Évènement organisé avec le soutien technique et financier de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse

